



CANICULE

LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES NE SONT PAS CORVÉABLES À MERCI !

*Travailler sous une chaleur écrasante
ne doit jamais être considéré comme "normal".*

Dans les **blanchisseries**, les températures deviennent rapidement insupportables en période de canicule. Entre les calandres, les séchoirs, les tunnels de lavage et l'absence de climatisation adaptée, les conditions de travail mettent en danger la santé des travailleurs. Les collègues doivent assurer les mêmes cadences avec moins de personnel et supporter une chaleur étouffante, tout en garantissant malgré tout un linge irréprochable pour les patient-es.

Les personnels des **services techniques** interviennent dans des chaufferies, des locaux techniques surchauffés, sur les toitures, en extérieur, dans les ateliers, pour maintenir l'hôpital en fonctionnement. Sans eux, pas d'électricité, pas d'eau, pas de climatisation, quand elle existe, pas de maintenance.

Les travailleurs et travailleuses des **services de sécurité incendie** (SSIAP) continuent d'assurer 24h/24 la sécurité des patient-es, des personnel-les et des visiteurs. Elles et ils effectuent leurs rondes dans des bâtiments surchauffés, interviennent sur des alarmes techniques, des départs de feu, des ascenseurs bloqués, des secours à personnes ou des incidents techniques, souvent en tenue de travail, avec des équipements qui aggravent encore la chaleur. Comment garantir la sécurité de toutes et tous lorsque ceux qui l'assurent travaillent eux-mêmes dans des conditions dangereuses ?

Les travailleurs de **restauration** continuent d'assurer, coûte que coûte, la préparation et la distribution des repas. En cuisine, devant les fours, les sauteuses, les marmites, les lave-batteries ou les tunnels de lavage, la température dépasse souvent largement celle de l'extérieur. Elles et ils nourrissent chaque jour des centaines, voire des milliers de patient-es, de résident-es et de professionnel-les.

Le **personnel administratif** assure l'accueil des patient-es, résident-es, visiteurs, l'accueil téléphonique, la gestion des dossiers, des admissions, des ressources humaines, de la facturation, des finances, des secrétariats médicaux et le fonctionnement quotidien des établissements. Pourtant, elles et ils travaillent souvent dans des bureaux mal isolés

ou sous les toits, dans des locaux sans climatisation ou avec une ventilation insuffisante, derrière des baies vitrées transformées en véritables serres, avec du matériel informatique qui dégage lui-même de la chaleur.

Les **agent-es logistiques et les magasinier-es** travaillent dans les quais de livraison, les réserves, les magasins ou assurent les livraisons entre bâtiments, souvent dans des locaux très chauds ou en extérieur.

Les **agent-es des espaces verts** (lorsqu'il y en a) interviennent en plein soleil pour l'entretien des espaces extérieurs.

Les **agent-es de transport interne et les chauffeurs** qui assurent les livraisons de linge, de repas ou le transport de matériel.

La chaleur peut provoquer des malaises, de la déshydratation, de l'épuisement, de la fatigue, des maux de tête, des coups de chaleur, des baisses de la concentration, de l'irritabilité, des accidents du travail et des aggravations des troubles musculo-squelettiques. Autant de conséquences qui dégradent les conditions de travail et augmentent les risques d'erreur.

La santé des personnels doit passer avant les objectifs de production.

Les installations peinent à maintenir des températures acceptables lors des fortes chaleurs. Il serait nécessaire de pouvoir abaisser davantage la température afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Ce n'est plus acceptable ! Pendant que les températures explosent, les effectifs, eux, fondent !

La CGT dénonce régulièrement en instances des effectifs insuffisants qui aggravent la pénibilité, des locaux inadaptés aux épisodes de fortes chaleurs, des équipements de ventilation souvent inexistantes ou inefficaces et une organisation du travail qui privilégie la production au détriment de la santé des travailleurs.

Souvent, les directions attendent les accidents ou les malaises avant d'agir. Ce qui est inacceptable, c'est que les directions continuent de faire comme si de rien n'était.

**DES JOURNÉES À PLUS DE 35, 40 OU 45 °C
DANS LES SERVICES NE SONT PAS UNE FATALITÉ :**

C'EST UN DANGER !

LA CGT EXIGE IMMÉDIATEMENT :

- *Le remplacement de tous les agent-es absent-es et des embauches pérennes.*
- *L'adaptation des horaires et la réorganisation immédiate du travail pendant les épisodes de fortes chaleurs, avec une attention particulière pour les astreintes techniques.*
- *La mise à disposition de boissons fraîches et, si nécessaire, de boissons permettant une meilleure réhydratation dans les secteurs les plus exposés.*
- *La suspension des tâches les plus pénibles aux heures les plus chaudes, lorsque cela est possible.*
- *L'information et la formation des agent-es et de l'encadrement sur les risques liés à la chaleur et les conduites à tenir.*
- *Des pauses supplémentaires dès que les températures deviennent excessives sans perte de salaire, prises en compte comme travail effectif.*
- *Des tenues adaptées aux épisodes de fortes chaleurs.*
- *Des locaux rafraîchis et des équipements efficaces (ventilation, climatisation).*
- *La facilité l'accès aux douches pour se rafraîchir dans la journée.*
- *Une véritable évaluation des risques liés aux fortes chaleurs.*
- *La reconnaissance de la pénibilité des professions hospitalières par la catégorie active dans la Fonction publique.*

La canicule n'est pas une fatalité. Les employeurs ont des obligations.

La santé des personnels n'est pas négociable.

*La CGT continuera d'intervenir partout
où les conditions de travail mettent les agent-es en danger.*



MOBILISONS-NOUS, TOUS ET TOUTES,

LE 15 SEPTEMBRE

POUR GAGNER DES CONDITIONS DE TRAVAIL CORRECTES